

Budget CONSOLIDÉ 129 308 764 €

LA COBAN INVESTIT POUR L'AVENIR DU NORD BASSIN

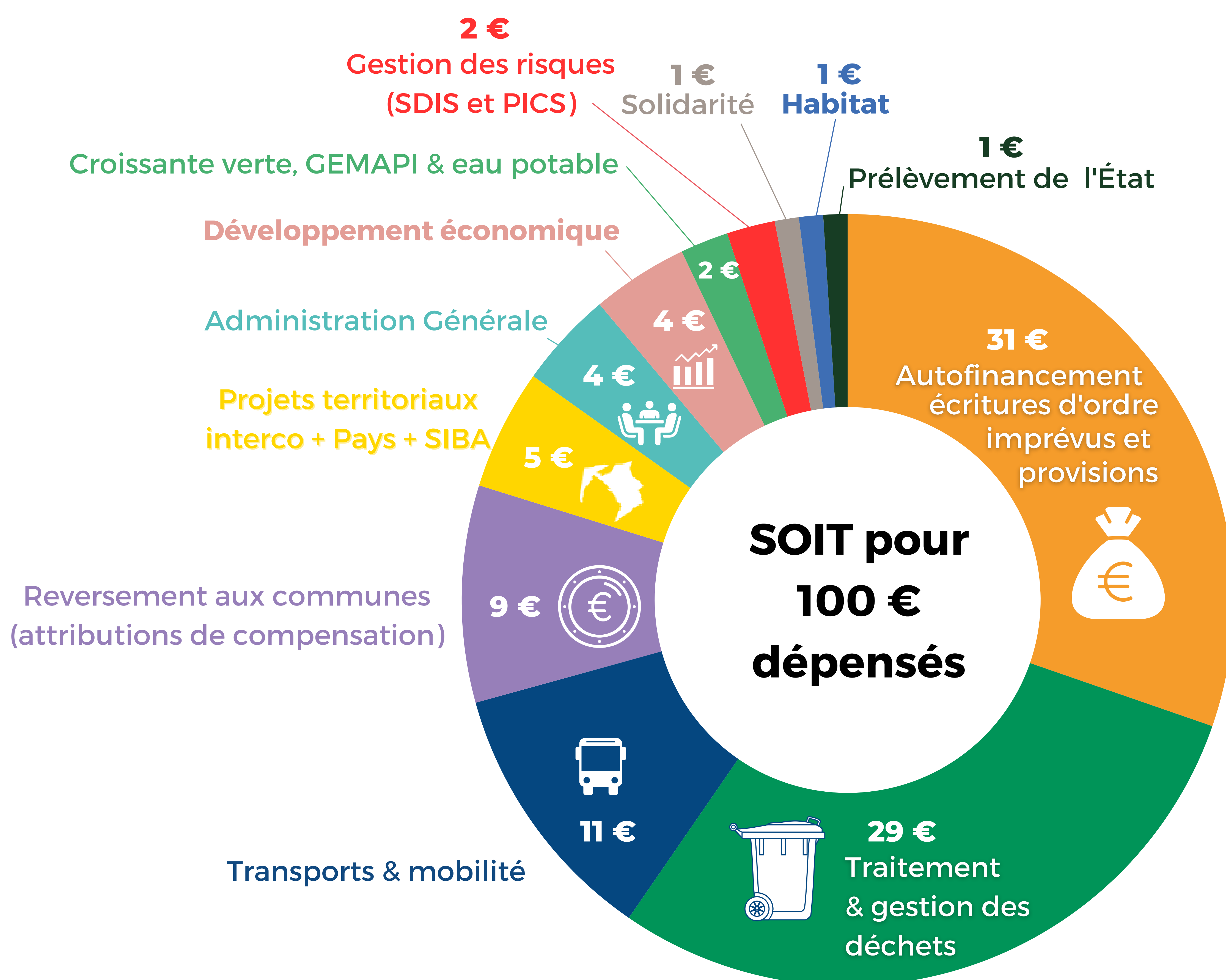
SOIT pour 100 € dépensés

43 208 793 €
de dépenses d'investissement



INVESTISSEMENTS

86 099 971 €
de frais de fonctionnement



FONCTIONNEMENT

D'OÙ VIENNENT LES RESSOURCES DE L'AGGLOMÉRATION ?

SOIT pour 100 € de recettes

Des habitants et des entreprises : 49.70 €

Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères : 22 €
Fiscalité des ménages : 6 €
(taxe foncière, taxe habitation résidence secondaire, taxe foncière non bâti)
Taxe Gemapi : 0.30 €
Fiscalité économique : 14.30 €
Redevance spéciale (professionnels) : 1.20 €
Produits des services et vente de terrains : 5.90 €
(eau potable, zones d'activité, transports, déchèterie professionnelle)

Des organismes partenaires : 2.80 €

Participations éco-organismes : 2.10 €
Produits de revente de matériaux : 0.70 €

De l'État et des autres collectivités : 13.50 €

Dotations de l'Etat et compensations fiscales : 10.80 €
(dotations interco, dotations de compensation, allocations compensatrices état, etc.)
Refacturation aux communes des services mutualisés : 0.60 €
Subventions et FCTVA : 2.10 €

Interne : 34 €

Reprise du résultat 2022 : 22.40 €
Refacturation aux budgets annexes : 0.60 €
Refacturation de frais en lien avec les déchets : 0.30 €
Produits de gestion courante et autres : 0.80 €
Remboursement de frais : 0.20 €
Ecriture d'ordre : 7 €
Subvention du budget principal : 0.60 €

